

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane,
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES à affectation locale en Guyane ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale en Guyane, section physique-chimie, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Cécile BRUYERE
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Présidente

Mme Sabrina BEN BRAHIM
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de GRENOBLE

Secrétaire général

M. Thomas LUGLIA
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de la GUYANE

Membres du jury

M. ARNAUD CEBRON
Professeur agrégé

Académie de la GUYANE

M. David ESQUIROL
Professeur agrégé

Académie de la GUYANE

Mme Cyrielle GOUDARD
Professeure agrégée

Académie de la GUYANE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU